

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

---

## **COMPTE RENDU**

---

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 18 JUIN 2018**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2018

Date de la convocation : 12 juin 2018  
64 membres en exercice  
37 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix huit, le dix huit juin à 16 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, 1 rue Eliard Laude au Port, Salle du Conseil Communautaire après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph SINIMALE, Président.**

**Secrétaire de séance : Mme Kelly BIMA**

Délibération n° 2018\_046\_CC\_1 :

**BUDGET - Présentation du rapport d'activités 2017 du TCO**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.*

*Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par les conseils municipaux des communes membres, ou à la demande de ces derniers.*

**A L'ISSUE DES DÉBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE du rapport d'activités du TCO au titre de l'exercice 2017.**

Délibération n° 2018\_047\_CC\_2 :

---

**BUDGET - Approbation du compte de gestion 2017 du TCO**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement au vote du compte administratif.*

**A L'ISSUE DES DÉBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le compte de gestion 2017 du budget principal du TCO.**

Délibération n° 2018\_048\_CC\_3 :

**BUDGET - Adoption du compte administratif 2017 du TCO et affectation du résultat**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / John GANGNANT**

**Résumé :**

*Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote du Compte Administratif 2017 du TCO « constitue l'arrêté définitif des comptes qui permet ainsi de déterminer d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement et d'autre part, les restes à réaliser qui sont reportés au budget de l'exercice suivant ».*

**A L'ISSUE DES DÉBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION, 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**-VOTER le Compte Administratif 2017 du TCO qui présente les mêmes résultats que le Compte de Gestion 2017,**

**-VOTER l'affectation du résultat excédentaire dégagé sur l'exercice 2017 comme suit :**

**10 661 952 € (compte 1068) en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;**

**le solde, soit 490 967,76 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).**

Délibération n° 2018\_049\_CC\_4 :

**BUDGET - Décision Modificative n°2 au budget 2018 du TCO, valant budget supplémentaire**

**Affaire présentée par :** Joseph SINIMALE / John GANGNANT

***Résumé :***

*La présente décision modificative n°2, valant budget supplémentaire 2018, a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser apparaissant au compte administratif 2017.*

*Elle permet aussi de réajuster les crédits inscrits au budget 2018, en tenant compte des dernières notifications en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et de l'avancement de certains projets d'investissement.*

**A L'ISSUE DES DÉBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 au budget 2018 du TCO, valant Budget Supplémentaire 2018;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres de la décision modificative n° 2 au budget 2018 du TCO.

Pour faute de quorum, la séance du Conseil Communautaire a délibéré sur 4 affaires sur les 30 à l'ordre du jour.

Levée de séance à 18h52.